

Des négociations sur la valorisation des parcours syndicaux se sont tenues. Le projet d'accord n'a pas recueilli les 50% de signatures nécessaires car seule une organisation l'a ratifié.

## **La lutte contre toutes formes de discriminations est dans notre ADN.**

Dès lors, réfléchir aux impacts sur la vie professionnelle des femmes et des hommes engagés dans le syndicalisme est une nécessité. La discrimination syndicale existe, c'est indéniable.

Un mandat syndical est avant tout un engagement individuel au service du collectif, il permet de participer à la vie de l'entreprise autrement qu'au travers de son emploi. Certes, quand il est correctement honoré, il nécessite de développer des compétences mais cela ne doit pas dériver vers des logiques carriéristes.

## **Le carriérisme est dangereux dans le milieu professionnel... Il pourrait être fatal au syndicalisme !**

L'accord proposé à signature a eu le mérite de mettre en lumière un sujet qui est traité de manière opaque dans l'entreprise.

**Dans notre vision, il n'existe pas de délégués importants et d'autres qui le sont moins.** Nous sommes une équipe, un tout, qui permet à chacun de monter en compétence. Cet accord actait, selon nous, une différence de traitement trop importante entre délégués.

### **Indépendance syndicale**

Dans ce projet, la Direction gardait la main sur les carrières syndicales et imposait aux responsables syndicaux de présenter des dossiers. Ce tri en interne aurait amené, à n'en pas douter, un rapport hiérarchique qui n'a pas sa place dans des discussions sur les orientations du syndicat.

## **L'indépendance d'un syndicat commence par l'indépendance de ses militantes et militants !**



**Un autre risque serait d'attirer vers le syndicalisme des espoirs de carrière plutôt que des volontés d'engagement.**

Chez Air France, nous sommes fiers d'un taux de participation aux élections professionnelles qui pourrait faire pâlir de jalousie certains élus de la République.

## **Le lien de confiance entre les salariés et leurs représentants est la force d'un syndicat.**

Il reste la question de l'attractivité des fonctions syndicales. Nous sommes conscients que sacrifier sa carrière professionnelle ne fait pas rêver. L'hypocrisie n'a pas sa place dans l'analyse, les militantes et militants syndicaux sont eux aussi traversés par le souhait d'améliorer leurs conditions professionnelles. Ce souhait individuel est, dans la plupart du temps, transformé en souhait collectif.



Le législateur protège les détenteurs de mandat. **FO** saura protéger et défendre les siens !

**Au vu des nombreux risques existants pour la démocratie sociale, les militantes et militants Force Ouvrière ont décidé de ne pas signer cet accord.**

*J'adhère !*



Pour Adhérer scannez moi !

Christophe Malloggi  
Secrétaire général